

77 MULTI-TECH

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 48 rue CARNOT

77100 MAREUIL LES MEAUX

Immatriculée 903 173 722 au RCS MEAUX

Certifié conforme à l'original
fait à Nanteuil les Meaux
le 1^{er} janvier 2025

Le Président



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2025

Le Mercredi premier janvier deux mille vingt-cinq, à seize heures à NANTEUIL LES MEAUX (77100), 5 ruelle Aubry.

Est présent :

Monsieur Maxime NANTE, demeurant au 5 ruelle Aubry à NANTEUIL LES MEAUX (77100), associé unique, Président titulaire de 500 actions de 10,00 euros chacune représentant la totalité du capital de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société.
- Modification corrélative des statuts de la société.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare avoir pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée extraordinaire en date du 1^{er} janvier 2025 décide de transférer, à compter de ce jour le siège social de la SASU 77 MULTI-TECH à l'adresse suivante :

- 5 ruelle AUBRY

77100 NANTEUIL LES MEAUX

Cette décision est entérinée

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'Assemblée décide de modifier, de la manière suivante, l'article 4 des statuts.

Article 4 : Siège social

L'AGE en date du 1^{er} janvier 2025 a transféré le siège social à l'adresse suivante :

5 ruelle AUBRY

77100 NANTEUIL LES MEAUX

Il peut être transféré en tout autre endroit, par simple décision du Président.

Cette résolution est approuvée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Extraordinaire du 1^{er} janvier 2025 confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constant les présentes délibérations, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Cette décision est approuvée.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

Monsieur NANTE Maxime

Président

